

# Les Ponts-de-Martel

se voit attribuer, conformément aux directives de solidarit'eau suisse du 5 juin 2009, le label

## solidarit'eau suisse 2011

Le label atteste que la commune répond aux exigences suivantes:

- La commune soutient des projets d'eau dans des pays en développement.
- Le montant engagé par la commune correspond environ à un centime par mètre cube d'eau vendu par an.

La commune est autorisée à utiliser le label à des fins publicitaires et de communication pendant la période au cours de laquelle elle se conforme aux exigences précitées.

Berne, le 12 Octobre 2011



**Manfred Kaufmann**  
Président du Comité de Pilotage

**solidarit'eau suisse**

Gemeindesolidarität für Trinkwasser in Entwicklungsländern  
Commune solidaire : l'eau, c'est la vie. Pour les pays en développement aussi !  
Solidarietà comunale per l'acqua nei Paesi in via di sviluppo